



Compte-rendu du Conseil municipal du 13 septembre 2019

Présents : Jean-Pierre DENIS, Josette SIMON, Jean-Marie THIÉBAULT, Laurence PIGNÉ, Jean-Paul BÉTOUS, Thérèse LEMARESQUIER, Richard APPERT, Stéphane HERSANT (pouvoir de Françoise PRUNIER), Thierry MUSTIÈRE, Audrey GAMBARO (pouvoir de Jason FOLLOPE), Véronique DANIEL, Didier VANCAEYZEELE.

Secrétaire de séance : Richard APPERT

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2019 adopté à l'unanimité.

D01 - TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DES BY-PASS DE LA STEP - ATTRIBUTION DE MARCHÉ : à l'unanimité, décide de confier les travaux de mise en conformité des by-pass en entrée et au bassin de la station d'épuration de la Commune à l'entreprise SAUR, sise rue de l'Hippodrome 14130 PONT L'ÉVÊQUE, selon sa proposition d'un montant de 5 160,00 € HT.

D02 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE : ALLÉE DES CHARMILLES, RUE DES HONGUEMARETTES ET RUE DU 8 MAI 1945 - AVENANT 1 : à l'unanimité, autorise Monsieur le MAIRE à signer avec l'entreprise LE FOLL TP l'avenant 1 de 3 851,23 € HT.

D03 - ACQUISITION D'UN VÉHICULE : Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité pour le service technique de la Commune de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire en remplacement du véhicule Peugeot Boxer qui ne passera pas au prochain contrôle technique. Considérant les différentes propositions commerciales des garages locaux consultés, à savoir :

- CITROËN JUMPER Tôle 35 L2H2 BlueHDi 120 S&S BVM6 Control : 24 842,60 €
- CITROËN JUMPER Tôle 35 L2H2 BlueHDi 120 S&S BVM6 Club : 25 045,60 €
- FORD TRANSIT CUSTOM FOURGON 300 TREND BUSINESS 2.0 L EcoBlue 130 - Eure 6 L2H2 : 21 373,46 €
- PEUGEOT BOXER fg Tôle Premium 335 L2H2 BlueHDi 120 S&S BVM6 : 24 923,00 €
- RENAULT Master fourgon FG TR CF F3500 L2H2 DCI 135 avec hayon : 28 303, 76 €

à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise FORD et de lui demander le montant de la reprise de l'ancien véhicule.

D04 - ACQUISITION DE MATÉRIEL : à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise DESK HAUTE NORMANDIE, sise 216 rue Delamare Deboutteville 76160 SAINT-MARTIN DU VIVIER : un photocopieur SHARP MX-4071 (7 480 € HT) avec un coût par page « noire » de 0,0035 € HT et par page « couleur » de 0,035 € HT.

D05 - TITRES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR : à l'unanimité, décide d'approuver l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 43,40 € par l'émission d'un mandat au compte 6542.

D06 - MISE À DISPOSITION - LOCAL 108 RUE CARLET : à l'unanimité, de mettre à disposition de Madame Agnès AVISSÉ-AUBARBIER le local situé 108 rue Carlet à BOURG-ACHARD le vendredi de 9 h 00 à 12 h 30, et de fixer le tarif de location pour ce local à 50 € par mois, avec un tarif remis à 30 € par mois uniquement les 6 premiers mois.

D07 - JUMELAGE SCHÖNWALD - REMBOURSEMENT DE FRAIS AU COR DES ALPES : par 5 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions, décide, à la majorité, de procéder au remboursement des frais d'hébergement des membres du Cor des Alpes de SCHÖNWALD, domicilié Franz Schubert strasse 12 - 78141 SCHÖNWALD - Allemagne, ayant séjourné du 14 au 17 juin 2019 à l'ARMONY HÔTEL de BOURG-ACHARD pour un montant de 1 419 €.

D08 - MODIFICATION DES LIMITES DE L'AGGLOMÉRATION : Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil Municipal qu'il a effectué une visite de terrain avec Monsieur Jean-Marie THIÉBAULT, Adjoint au Maire en charge des travaux, pour repréciser les Points de Repère et géographiques (PR) de la Commune de BOURG-ACHARD. Il indique que les limites de l'agglomération de BOURG-ACHARD ont été modifiées, dans un souci de sécurité et en vue du développement de liaisons douces, à deux endroits : RD 313 (rue du Docteur Duvrac) et rue de la Libération, et que cela répond également à une demande de la Gendarmerie Nationale.

D09 - TRANSFERT DE COMPÉTENCE « EAU » AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUMOIS SEINE : Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu un courrier du Préfet de l'Eure, en date du 15 juillet 2019, concernant le report du transfert de la compétence « eau » au profit de la Communauté de communes Roumois Seine. Considérant que les conditions d'opposition au transfert de cette compétence sont réunies (opposition par délibération au 30 juin 2019 de 25 conseils municipaux soit 62% représentant une population de 26 632 habitants soit 65 %), la compétence « eau » ne sera pas exercée par la Communauté de communes Roumois Seine au 1^{er} janvier 2020.

D10 - ORGANISATION DES SERVICES DE LA DGFIP - TRÉSORERIE DE BOURG-ACHARD : Considérant le courrier de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en date du 24 juin 2019 concernant le projet de réorganisation de ses services dans le département de l'Eure, adressé à la Communauté de communes Roumois Seine à savoir que pour « la CCRS et ses communes membres qui dépendent à ce jour du Trésor public de BOURG-ACHARD, outre la présence d'un conseiller aux collectivités sur BOURG-ACHARD et un accueil de proximité sur GRAND-BOURGTHÉROULDE, l'accueil actuel des services « Finances publiques » (trésorerie et impôts) avec l'ensemble des missions afférentes, notamment l'encaissement des sommes dues aux collectivités

seraient supprimés, ce qui aurait comme conséquence une régression intolérable du service public. » Considérant la proposition de la Communauté de communes Roumois Seine faite à ses communes membres pour la cosignature d'un courrier de réponse donnant un avis défavorable au projet de réorganisation. Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil Municipal avoir donné son accord pour cosigner ce courrier de réponse et indique que l'ensemble des communes membres de la CCRS s'est positionné pour cette cosignature.

À la suite d'une réunion avec Monsieur Jean-Luc BRENNER, Directeur départemental des Finances publiques, il est précisé que quatre agents intégreraient la trésorerie de BOURG-ACHARD dès le mois de septembre 2019

COMMISSION URBANISME par Monsieur Jean-Pierre DENIS, MAIRE

- Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil Municipal du recrutement de Monsieur Olivier LHOMMET en tant qu'adjoint technique contractuel au sein du service technique à compter du 17 septembre 2019 pour une période d'un an. Monsieur Richard APPERT évoque le fait qu'un seul agent soit recruté pour remplacer deux agents partis. Monsieur le MAIRE répond qu'au vu de la nouvelle organisation mise en place par le responsable du service technique, un seul recrutement est prévu à ce jour. Monsieur Stéphane HERSANT demande quel est le profil de cet agent. Il est répondu qu'il a été militaire et a travaillé dans une enseigne de bricolage. Monsieur le MAIRE indique qu'il lui sera demandé de venir se présenter aux membres du Conseil Municipal à l'occasion d'une prochaine séance.
- **Dossiers d'urbanisme traités en juillet et août 2019** : 13 certificats d'urbanisme, 1 permis de construire, 1 permis de construire modificatif, 6 déclarations préalables et 3 déclarations d'intention d'aliéner déposés. 2 permis modificatifs accordés.

COMMISSION TRAVAUX par Monsieur Jean-Marie THIÉBAULT, Adjoint au Maire

- **Parking place Françoise Dolto** - réception des travaux : jeudi 19 septembre 2019. Reste l'engazonnement.
- **Cimetière** : fin des travaux la semaine prochaine (pose du portail...).
- **Surélevés rue Carlet** : Rabotage semaine 39. Monsieur Richard APPERT demande si les travaux seront terminés pour Les Foulées roses organisées le 6 octobre 2019. Monsieur THIÉBAULT répond par l'affirmative.
- **Église Saint-Lô** : tous les vitraux du chœur ont été restaurés mis à part un vitrail non classé oublié qui fera l'objet d'un avenant.
- **Extension de l'école maternelle Le Vert bocage** : présentation des propositions pour les missions de contrôle technique et de coordination SPS en réunion de commissions Travaux et Affaires scolaires le mardi 1^{er} octobre 2019 à 18 h 30.
- **Travaux d'enfouissement de réseaux** rue Marie Lambert en cours.

COMMISSION FINANCES par Monsieur Jean-Paul BÉTOUS, Adjoint au Maire

- **Réunion de la commission** : mercredi 2 octobre 2019 à 19 h 30.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES par Madame Josette SIMON, Adjoint au Maire

- **Effectifs scolaires** : 177 élèves en maternelle et 282 en élémentaire. Chiffres précis communiqués ultérieurement.
- **Campus lycéen du Roumois - 3 septembre 2019** : pose du panneau concernant la construction à venir. Remerciements à Monsieur le Président de la Région Normandie pour sa venue.
- **Classe de neige 2020** : réunion le 26 septembre 2019 à 18 h 30.

COMMISSION CULTURE, COMMUNICATION par Madame Josette SIMON, Adjoint au Maire

- **Supports de communication disponibles** : agenda communal d'octobre à décembre et nouveau programme de la Médiathèque Hector Malot de septembre à décembre.
- **Pôle des arts** : Une belle réalisation en cours dont le résultat est vivement attendu.
- **Forum des associations** - 7 septembre 2019 : remerciements aux participants. Bilan positif.
- **Prochaine séance de cinéma** avec CinéSeine lundi 14 octobre 2019 (pas de séance en novembre 2019).
- **Salon TechnoCom** organisé par la CCRS du 23 au 26 octobre 2019 à la Maison des associations André Héry. Information, sensibilisation, découverte des loisirs numériques.
- **Concert hommage à Michel Berger** par Renaud HANTSON le samedi 16 novembre 2019 à 20 h 30 à la Maison des associations André Héry : l'organisation de la soirée fera l'objet d'une prochaine réunion de la commission Culture, communication.
- **Foulées roses** le dimanche 6 octobre 2019.

COMMISSION SPORTS, FÊTES par Madame Thérèse LEMARESQUIER, Adjoint au Maire

- **Foire à la bourrette** : plus de 40 exposants à la foire à tout le samedi et encore plus d'exposants que l'année dernière pour la journée du dimanche.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES par Madame Laurence PIGNÉ, Adjoint au Maire

- **Repas des anciens - 20 octobre 2019** : inscription des élus présents pour le service. Un courrier aux membres absents du Conseil Municipal et du CCAS leur sera envoyé.

Questions diverses et remerciements

- **Projet littéraire** : lecture d'Oscar et la dame rose par Monsieur Éric-Emmanuel SCHMITT, auteur, le samedi 23 mai 2020. La commission Culture, communication se réunira le mardi 24 septembre 2019 pour étudier cette proposition de Madame

Anne-Cécile LECERF, responsable de la Médiathèque Hector Malot

- **Question posée par Monsieur Richard APPERT** concernant l'occupation du 46 rue Carlet par l'association RAS'Campagne. Monsieur le MAIRE répond favorablement à la demande de l'association et précise que l'emplacement actuel de l'École de musique (qui s'installera dans le Pôle des arts) sera la future adresse de domiciliation de l'association. Monsieur le MAIRE indique qu'il est nécessaire de définir les modalités de la mise à disposition partielle des locaux et l'importance des travaux à effectuer. La question sera donc évoquée lors de la prochaine réunion des commissions Travaux et Affaires scolaires.
 - **Département de l'Eure** : information quant à la reconduction du dispositif en faveur du commerce de proximité.
 - **Remerciements** :
 - Amicale des sapeurs-pompiers de BOURG-ACHARD pour la mise à disposition du champ de foire et le prêt de matériel lors de leur foire à tout du 16 juin dernier, et remerciements au Policier municipal pour son aide.
 - Famille BRISMONTIER pour l'attention témoignée lors du décès de leur proche.
 - Prochaine séance du Conseil Municipal : vendredi 11 octobre 2019 à 20 h 30.
 - Séance levée à 22 h 50.
- Affichage au 19 septembre 2019.

« Nous vous informons »

- **Repas des anciens pour les habitants de plus de 65 ans** : Si vous n'avez pas reçu d'invitation, il est souhaitable de se rapprocher du CCAS de la commune afin de vous y inscrire.
- **Élections municipales** : premier tour le 15 mars 2020 et deuxième tour le 22 mars 2020. Date limite d'inscription sur les listes électorales le vendredi 7 février 2020. Inscriptions en Mairie dès à présent muni d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité.
- **Recensement de la population** : du 16 janvier au 15 février 2020. Recrutement de 8 agents recenseurs à compter du 6 janvier 2020 par la Commune. Madame Audrey GAMBARDI demande auprès de qui il faut postuler. Il est répondu que les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser à Monsieur le MAIRE et qu'une annonce sera diffusée dans le BOURG-ACHARD Info.

AGENDA



THÉÂTRE À BOURG-ACHARD

AU PROFIT DES PARTENAIRES SOLIDAIRES DU ROUMOIS
A L'OCCASION DE LEUR 20 ANS !

La Cie METAMORPHOSES

PRÉSENTE

« DOCTEUR, faites-nous rire ! »

une satire du médecin à travers les époques théâtrales

mise en scène Clo Meunier

« LE MALADE IMAGINAIRE » acte 3

Molière

« SAUVEZ LA FACE »

Raymond Devos

« KNOCK » Extraits

Jules Romains

« UNE CONSULTATION ou les rôles inversés »

Jean Tardieu

SAMEDI 28 SEPTEMBRE À 18H

Maison des Associations ANDRE HERY à Bourg-Achard
Participation libre

Contact : 06 68 33 73 17 ou 06 80 37 19 70 - RERS.Roumois@orange.fr



Rencontre santé

Ma retraite sans stress

Conférence suivie d'atelier
Lundi 30 septembre 14h-16h
Inscription à l'atelier pratique suite à la conférence

Contact/Informations
Kossivi DAKÉ : 02 32 39 88 10
kossivi.dake@normandie.mutualite.fr

Salle PIÉDRE
À côté de la mairie
BOURG-ACHARD

Programme :

- + Le stress : ses mécanismes
- + Quels signaux d'alerte ?
- + Comment l'apprivoiser au quotidien ?

Conférence animée par :
Caroline BOULLOT - Sophrologue
Catherine DUSSAUZE - Psychologue
Ellen LUBLIN - Art-thérapeute
du collectif « Ça va de soi »

GRATUIT !
Tout public
senior

Les partenaires :






Dimanche 06 Octobre 2019
BOURG-ACHARD

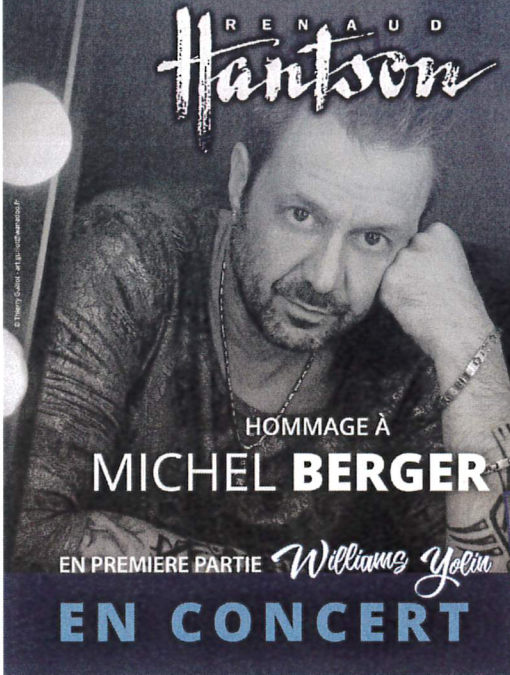
Courses pédestres et marche
 organisées dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein
Place de la Mairie
OUVERTES À TOUTES ET À TOUS

1000 m enfants (nés entre 2007 et 2013) Gratuit Départ 9h45
 8 km Course Inscription 9 € Départ 10h30
 4 km Marche et Course : Inscription 5 € Départ 10h30

RETRAIT DES DOSSARDS et TEE SHIRTS
 le Samedi 5 octobre de 14h00 à 18h00
 Carrefour Market de Bourg-Achard
 le Dimanche sur place de 8h45 à 9h30

INSCRIPTION EN LIGNE : 
<https://onsinscrit.com/2019/foulees-roses>
 Inscription sur place : majoration 2€
 Infos : 2aroumois@gmail.com





RENAUD
Hantson
 HOMMAGE À
MICHEL BERGER
 EN PREMIERE PARTIE *Williams Yelin*
EN CONCERT



BOURG-ACHARD
SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019 - 20 H 30
Maison des associations André Héry
 TARIFS: 20 € adulte, 10 € moins de 16 ans, 15 € CE
 Renseignements / Réservations : 02 32 56 72 48



La Commune de BOURG-ACHARD recrute des AGENTS RECENSEURS

Dans le cadre des opérations de recensement, qui se dérouleront du 16 janvier au 15 février 2020, la ville recrute 8 AGENTS RECENSEURS à compter du 6 janvier 2020.

Missions :

- Suivre les formations destinées aux AGENTS RECENSEURS assurées par l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et la ville de BOURG-ACHARD,
- Se former aux concepts et aux règles du recensement,
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par son coordinateur,
- Déposer les questionnaires et inciter les habitants à répondre par internet,
- Suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
- Pour les réponses papier, récupérer les questionnaires complétés par les habitants dans les délais impartis,
- Relancer avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
- Rendre compte périodiquement de l'avancement de son travail et restituer les questionnaires renseignés,
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Compléments d'information :

- Prévoir 2 demi-journées de formation obligatoire et du temps pour la reconnaissance de son secteur,
- Période du recensement du 16 janvier au 15 février 2020,
- Grande disponibilité quotidienne : collecte et restitution des questionnaires en journée mais également en soirée, travail obligatoire le mercredi et le samedi,
- Pas de congés pendant toute la durée de la collecte,
- La base de la rémunération des agents recenseurs s'effectuera en fonction du nombre d'imprimés dûment remplis (collectés ou par internet).

Profil recherché :

Capacité d'assimilation (assimilation rapide des règles élaborées par l'INSEE en matière de recensement,
 Capacité d'organisation de façon optimale des tournées (sens de l'orientation et méthode)
 Aptitude relationnelle : l'agent recenseur doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra convaincre, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires.
 Neutralité et discrétion pour respecter la confidentialité des informations recueillies.
 L'agent recenseur ne doit pas avoir subi de condamnation figurant au bulletin n-2 du casier judiciaire incompatible avec l'exercice de ses fonctions,
 Permis B et véhicule personnel exigés.
 Rendre compte au quotidien de l'état d'avancement du secteur
 Rigueur

Conditions de travail

Lieu d'affectation : BOURG-ACHARD
 Temps de travail : temps non complet / Pas d'horaire fixe
 Spécificité du poste : travail en soirée et week-end

Les candidatures accompagnées d'un CV et
 d'une lettre de motivation sont à adresser à :
 Monsieur le Maire
 Place de la Mairie
 27310 BOURG-ACHARD